

La CONSOMMATION d'ESPACES dans la DROME

Analyse des fichiers fonciers
2012-2021 (inclus)

Chiffres au 1er janvier 2022

**Direction
Départementale
des
Territoires
de la Drôme**

Points clés
Analyse locale
corrélée à des
données
régionales ou
nationales

03

La consommation
d'espaces
à l'échelle
des EPCI

08

SOMMAIRE

La consommation
d'espaces
des sols
au niveau
national et
départemental

05

La consommation
d'espaces
au niveau
communal

15

En France
comme en
Europe, des
objectifs
convergen-
ts de
réduction
de la
consomma-
tion
d'espaces
ont été
décidés
par les
pouvoirs
politiques.

La France a publié le 4 juillet 2018 le Plan National Biodiversité, qui vise à atteindre le « Zéro artificialisation nette » (ZAN), et prévoit dans son action 7 de « [publier], tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces et [mettre] à la disposition des territoires et des citoyens des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales ».

La loi « Climat et Résilience » promulguée le 22 août 2021 inscrit dans la loi un objectif de division par deux du rythme de consommation d'espaces sur les dix prochaines années, en plus de l'objectif d'atteinte du ZAN à l'horizon 2050. Cet objectif doit être territorialisé par les Schémas Régionaux d'Aménagement Durable et D'Égalité des Territoires (SRADDET).

Ce document s'inscrit dans le cadre des objectifs visés par la loi et de la stratégie régionale Eau-Air-Sol, notamment ceux qui visent à développer la connaissance locale de la consommation d'espaces.

Il s'agit dans ce document de porter à connaissance le rythme de la consommation d'espaces, c'est-à-dire la surface des parcelles naturelles, agricoles ou forestières qui ont connu un changement d'usage dans la période observée.

Ces données régulièrement actualisées, ainsi que de nombreux éclairages, sont disponibles sur le site

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Contexte

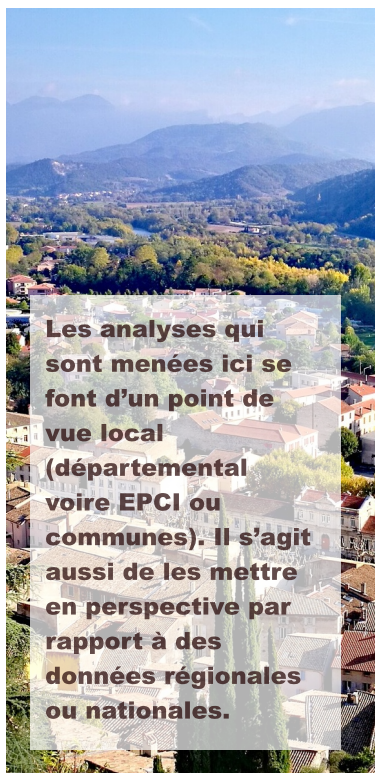


POINTS CLES du RAPPORT

L'OBJECTIF de ce rapport est de suivre **sur la période 2012-2021 (inclus)**, c'est-à-dire entre le 1er janvier 2012 et le 1er janvier 2022, des indicateurs locaux et d'analyser les grandes tendances de la consommation d'espaces, sur le département et à différentes échelles. Il fournit également les éléments de contexte permettant de mieux comprendre le phénomène de consommation d'espaces pour mieux le limiter. Ces éléments sont réunis dans la synthèse.

- La consommation d'espaces est majoritairement destinée à l'habitat (de l'ordre de 60 %).
- La consommation d'espaces se localise principalement dans les EPCI situés le long de la vallée du Rhône. Le contraste est très fort entre ces EPCI et les EPCI de l'Est drômois qui s'artificialisent à un rythme 10 à 20 fois inférieur.
- Le phénomène est très concentré : 5 % des communes sont responsables de 40 % de la consommation d'espaces. Il faut toutefois rappeler que quasiment toutes les communes ont un flux d'artificialisation positif : tous les territoires sont concernés par la problématique.
- 9 communes réalisent à elles seules la moitié de la consommation d'espaces dédiée de l'activité. 26 communes concentrent la moitié de la consommation dédiée à l'habitat.
- La consommation d'espaces s'est principalement développée dans les petites villes, bourgs ruraux et communes rurales à habitat dispersé (près de 75 % de la consommation totale).
- Il est important d'analyser l'efficacité de la consommation d'espaces, à savoir ce que l'on obtient (exprimé en m² construit, nombre de ménages, population et emplois accueillis) pour 1 ha artificialisé. Cette efficacité a tendance à diminuer globalement dans la Drôme alors qu'elle augmente de manière modérée à l'échelle nationale.

Une ANALYSE LOCALE corrélée à des DONNEES REGIONALES ou NATIONALES



Précautions d'interprétation

L'analyse de la consommation d'espaces nécessite de nombreuses précautions d'interprétation. En particulier, il est nécessaire de comprendre l'objet de l'étude (définition), ainsi que les limites de l'analyse des données.

Définitions et ressources associées

L'analyse porte ici sur la consommation des terres naturelles, agricoles et forestières, telle que calculée à partir des Fichiers fonciers (issus de bases fiscales). Les données, la méthodologie et les définitions précises sont disponibles sur le portail national de l'artificialisation (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>). À ce stade, on peut cependant préciser quelques points d'attention :

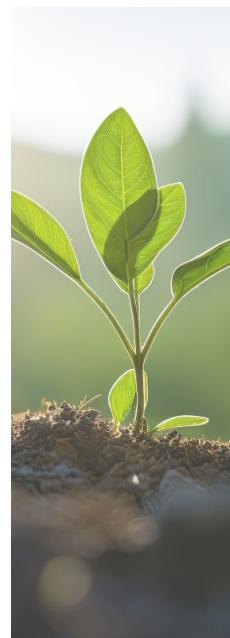
- Les chiffres présents prennent en compte l'usage des sols. À titre d'exemple, si une parcelle agricole devient construite, on considérera comme « consommé » l'intégralité de l'opération (maison, jardin, parking et nouvelle voirie). On parle d'usage dominant de la parcelle.
- Les données mesurent l'évolution de la consommation d'espaces, c'est-à-dire les terres nouvellement converties. L'analyse ne porte donc pas sur le « stock », mais sur les « flux », c'est-à-dire les terres nouvellement artificialisées.

L'impact de la consommation d'espaces ne se limite pas à un nombre d'hectares

Les conséquences de la consommation d'espaces et de l'artificialisation sont nombreuses (perte de biodiversité, augmentation des trajets en voiture, difficultés de gestion des eaux...) et, à nombre d'hectares consommés équivalents, les impacts peuvent être très différents en fonction de la richesse de la biodiversité, de l'intérêt agronomique des sols et des incidences sur les exploitations agricoles, de la sensibilité aux paysages, de la dépendance aux déplacements motorisés...

Ainsi, les analyses présentées dans ce document dégagent des grandes tendances sur les impacts de la consommation d'espaces. Cependant, des analyses locales, conduites à différentes échelles (territoires larges tels que les SCoT, à l'échelle des EPCI ou des communes et à l'échelle des projets d'aménagement), doivent être conduites pour faire le lien entre le nombre d'hectares consommés et les impacts réels sur les territoires. Selon le mode de construction et de planification, même certains aménagements modestes (quelques milliers de m²) peuvent avoir un impact important. À l'inverse, de grandes opérations bien conçues peuvent arriver à réduire leur impact (sans toutefois l'annuler totalement).

Il est ainsi important de noter que le nombre d'hectares consommés n'est qu'une première analyse : l'impact de la consommation ne se limite pas au nombre d'hectares. Une analyse qualitative basée sur la connaissance des territoires et des projets doit permettre de compléter plus localement cette analyse statistique.



Le portail sur la consommation d'espaces

Dans le cadre de ce plan national biodiversité et des objectifs fixés par la loi Climat et Résilience, le Cerema a produit en juillet 2020 plusieurs travaux sur la consommation d'espaces mesurée à partir des Fichiers fonciers. Ces travaux interviennent dans le cadre d'une réponse commune, avec l'IGN et l'INRAe, permettant de proposer un dispositif national d'observation de la consommation d'espaces. Ils sont mis à jour régulièrement.

Ces travaux sont accompagnés :

- d'une définition de la consommation d'espaces telle que calculée à partir des Fichiers fonciers, ainsi que de quelques éléments sur les limites de cette source et sa comparaison avec d'autres sources de données,
- d'une méthodologie expliquant de manière détaillée la méthode qui a permis de calculer la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers,
- d'un visualiseur cartographique de la donnée et d'indicateurs communaux,
- de données à la maille communale, librement téléchargeables.

Tous ces éléments sont centralisés sur le site : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Ce portail permet d'avoir une vision de la consommation d'espaces à un niveau macroscopique et aussi des indicateurs et cartographies plus locaux. Tout comme ce rapport, il est un complément à d'autres sources d'observation développées plus localement par certains SCoTs et par certaines collectivités.

Période observée

Dans la plupart des cas étudiés dans ce document, la période observée s'étend du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2022 (consommation d'espace des années 2012 à 2021 comprise), soit une période de 10 ans. Pour les analyses et cartographies faisant référence à l'évolution de la population, du nombre de ménage ou d'emploi, la période correspond aux derniers éléments mis à disposition par l'INSEE, à savoir la période du 1er janvier 2013 au 1er janvier 2020.

Définition

Il ne sera pas fait ici de présentation exhaustive de la méthode de constitution des données nationales de consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, ni des limites de ceux-ci.

On nomme « NAF » les espaces à usage naturel, agricole ou forestier (cf. nomenclature en annexe). À l'inverse, est nommé « urbanisé » tout espace ni naturel, ni agricole, ni forestier.

Dans le rapport, nous utiliserons le terme de « consommation d'espaces » qui se distingue du terme d'« artificialisation » défini dans le cadre de la loi « Climat et résilience » comme l'atteinte à la fonctionnalité des sols. À l'inverse, la consommation d'espaces prend en compte l'usage de l'espace et est définie ici comme le résultat net de la transformation d'espaces NAF en espaces urbanisés.

Les décrets d'application de la loi « Climat et Résilience » permettent de donner une définition plus précise de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espaces. L'observatoire national produit des informations sur la consommation d'espaces NAF de façon annuelle et pourra produire d'autres données sur la consommation d'espaces lorsque les données d'occupation du sol grande échelle seront mises en place sur le département.

Les données relatives aux surfaces construites sont, quant à elles, issues de Sit@del2 (base de données statistique relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels). Elles prennent en compte les surfaces de plancher construites.

La CONSOMMATION d'ESPACES au niveau NATIONAL et DEPARTEMENTAL



Une consommation départementale d'espaces de 227 ha par an en moyenne sur la décennie 2012-2021

Malgré une augmentation depuis 2019, la dynamique de la consommation d'espaces sur la France métropolitaine affiche une baisse sensible passant de 30 950 ha en 2011 à 19 448 ha en 2019 pour remonter à 21 310 ha en 2021 (soit une baisse de 31 % entre 2011 et 2021).

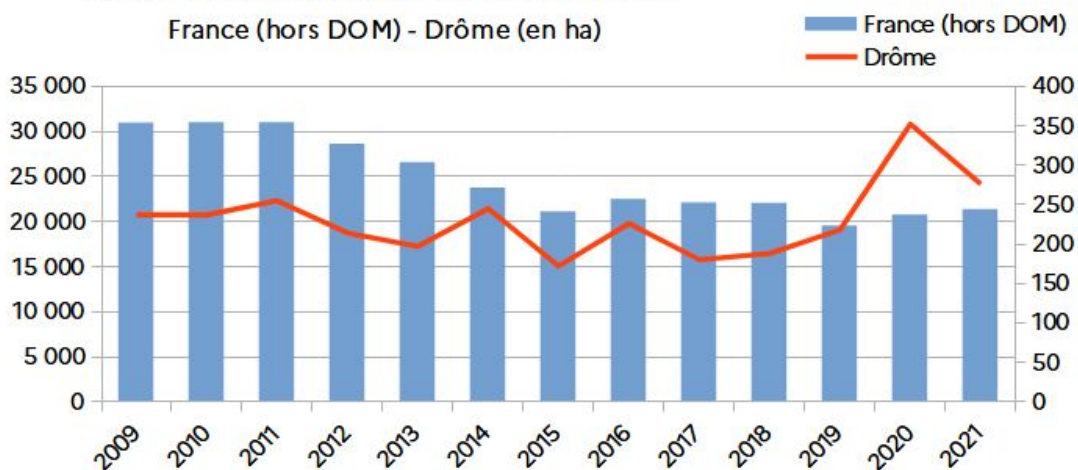
Au niveau départemental, cette tendance à la baisse se retrouve globalement entre 2011 et 2017 passant de 255 ha par an en 2011 à 180 ha en 2017 soit une baisse de 30 %. Cependant depuis 2018, l'augmentation de la consommation d'espace est marquée passant à 352 ha en 2020 pour revenir à 276 ha en 2021 (soit + 8 % par rapport à 2011 et + 53 % par rapport à 2015).

Si quelques éléments conjoncturels (intégration de 2 carrières, de la déviation de Puy Saint-Martin, centre pénitencier de Valence...) expliquent une petite partie de l'augmentation de ces dernières années, ils ne suffisent pas à eux seuls à expliquer cette augmentation depuis 2015.

Force est de constater que la trajectoire de la consommation d'espaces de notre département ne s'inscrit pas encore dans une baisse sensible et durable de celle-ci et ne permet pas d'amorcer la trajectoire prévue par la loi Climat et Résilience pour arriver progressivement au Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Ainsi sur la période 2012 – 2021, plus de 2 268 ha ont été consommés dans la Drôme en 10 ans pour environ 30 000 habitants supplémentaires soit une surface supérieure à celle d'une commune comme Saint Paul Trois Châteaux. Cela représente aussi 6 200 m² par jour soit l'équivalent d'un terrain de foot par jour.

Evolution de la consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers

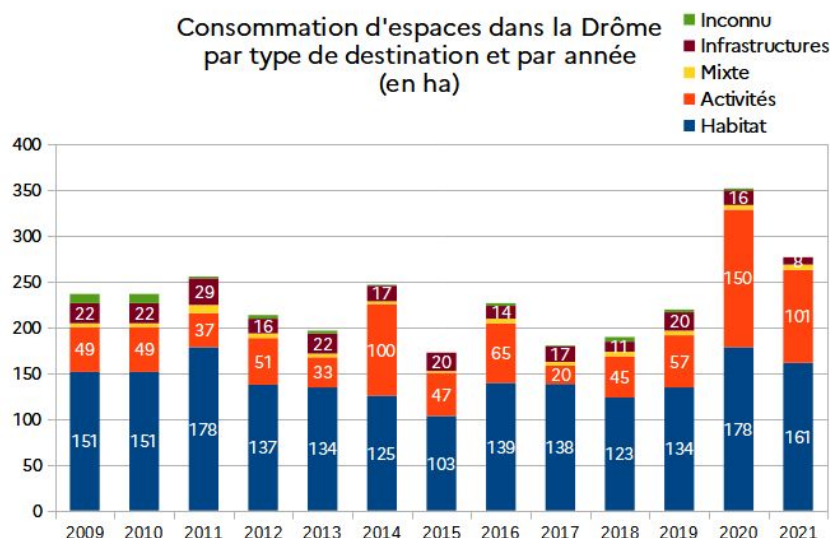


Source : fichiers fonciers 2009-2022, méthodologie présente sur <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr>



60 % de la consommation d'espaces destinée à l'habitat en moyenne

Consommation d'espaces dans la Drôme par type de destination et par année (en ha)



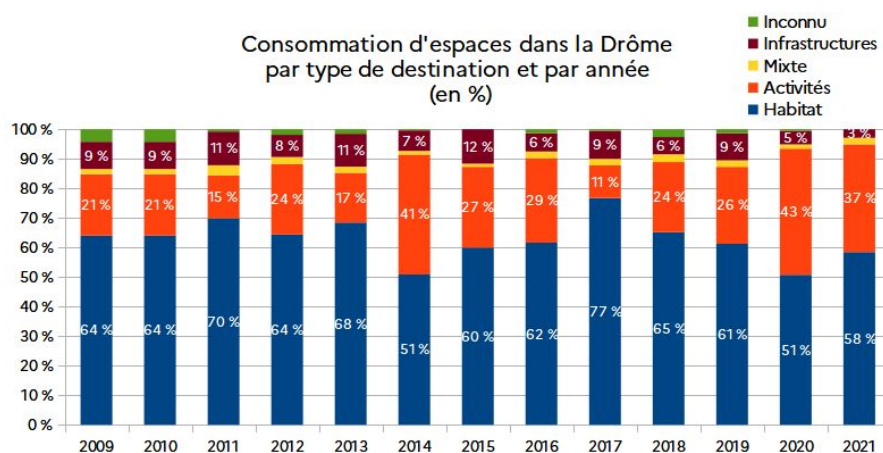
Lorsqu'un terrain est consommé, il l'est pour un usage précis (habitat, activité, mixte ou infrastructure). On parle ainsi de destination de la consommation d'espaces. Les infrastructures et espaces associés (parking, parcs...) nouvellement consommés ont été assignés à l'espace le plus proche.

Source : Portail de l'artificialisation des sols 2009-2022 : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Dans la Drôme, entre 2012 et 2021, la consommation d'espaces pour l'habitat reste largement majoritaire. Le rapport s'établit en moyenne à une part de 60 % destinée pour l'habitat et 30 % pour l'activité.

La consommation d'espaces pour l'activité est très variable et s'inscrit dans une fourchette pouvant aller de 20 à 150 ha d'une année sur l'autre. Ces fluctuations sont liées au fait que les projets à destination d'activités sont souvent constitués de grandes emprises et peuvent s'étaler sur plusieurs années. La destination des parcelles change au moment du rattachement fiscal à une vocation particulière, parfois en amont de la réalisation du projet ou bien par la suite en régularisation. Le pas de temps annuel ne se prête donc pas à une analyse fine et il paraît plus pertinent de se pencher sur les moyennes pluriannuelles.

Consommation d'espaces dans la Drôme par type de destination et par année (en %)



Source : Portail de l'artificialisation des sols 2009-2022 : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

Les années 2020 et 2021 révèlent une augmentation importante de la part de l'activité (environ + 100 ha en 2020 et + 50 ha en 2021 par rapport à la moyenne des années précédentes) ce qui explique pour partie l'évolution de la consommation d'espace globale sur ces deux années.

Il est cependant encore trop tôt pour tirer des conclusions sur le long terme : cette hausse peut n'être qu'une évolution conjoncturelle. À l'inverse, la baisse de la part des routes, certes modeste, peut être annonciateur d'un mouvement de fond. Il sera cependant nécessaire de surveiller ces indicateurs dans les prochaines années.

Au niveau national et régional, la répartition entre habitat et activité relève du même ordre de grandeur que dans la Drôme. La consommation se fait majoritairement pour l'habitat sur la période 2009-2022 (63,5 % sur le territoire national et 65,3 % dans la région Auvergne-Rhône-Alpes). Contrairement à la dernière tendance constatée dans la Drôme avec une augmentation de la consommation d'espace pour l'activité, la part de chaque destination sur le territoire national et régional reste relativement stable.



Pas d'amélioration de l'efficacité de le consommation d'espaces

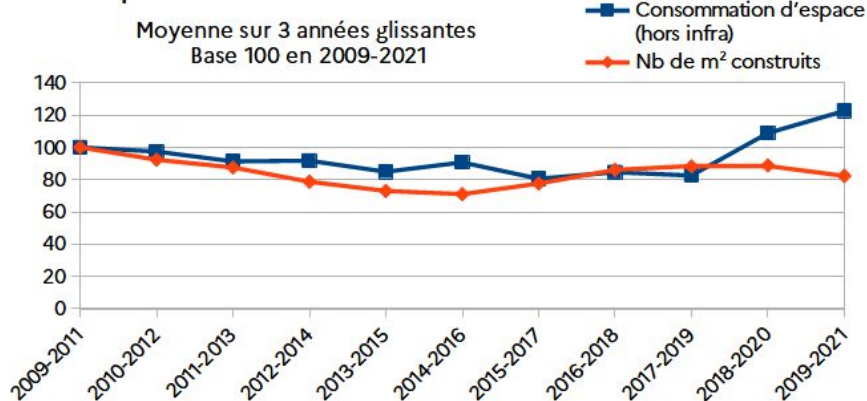
Pour limiter la consommation d'espaces en extension urbaine, il est possible d'agir sur 2 leviers :

- diminuer le nombre de constructions nouvelles : le nombre de construction répond cependant souvent à des besoins au titre d'autres politiques publiques. En particulier, il doit répondre aux besoins en logements ou à l'accueil de nouveaux services ou activités (accueil de la population, desserrement des ménages, accueil d'entreprises...) qui nécessitent souvent, a minima, un maintien global de la construction (sauf diminution de la population). Il faut cependant garder en tête l'influence haussière de cet indicateur sur la consommation d'espaces et mobiliser au maximum les bâtiments vacants pour limiter au maximum les besoins en constructions nouvelles.

- valoriser davantage l'espace et les m² construits en :

- augmentant le taux de renouvellement urbain avec un recyclage maximal du foncier, des friches et secteurs déjà artificialisés .
- augmentant la densité des opérations.

Comparaison de l'évolution de la consommation d'espace et de la surface de construction



Source : Fichiers fonciers 2009-2022, méthodologie présente sur <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> Sit@del2 - locaux commencés

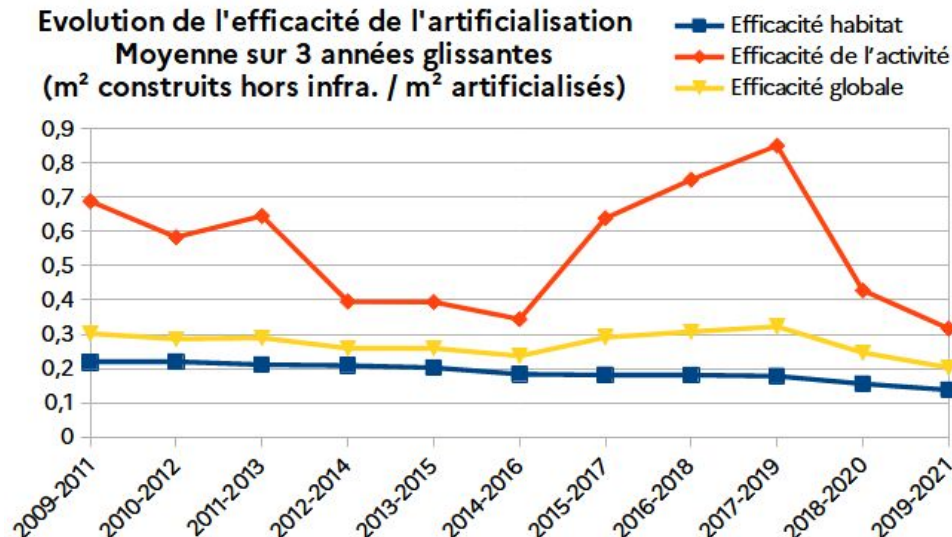
Il est possible d'évaluer la trajectoire de la consommation d'espaces à travers l'évaluation de trois indicateurs (construction, renouvellement urbain, densité). En particulier, on peut dire que la consommation d'espaces est le fruit de deux forces contraires :

- la construction, qui a tendance à pousser la consommation à la hausse ;
- l'efficacité (densité et renouvellement urbain), qui a tendance à pousser la consommation à la baisse.

Les limites liées au calcul de ces indicateurs sont nombreuses, et doivent être analysées en tendances globales. Depuis 2009, au niveau national, l'efficacité a été améliorée de l'ordre 34 % pour l'activité et de 24 % pour l'habitat. Pour 1 m² de surface d'espaces NAF consommée, il est ainsi possible de construire une surface de plancher supérieure.

Evolution de l'efficacité de l'artificialisation

Moyenne sur 3 années glissantes
(m² construits hors infra. / m² artificialisés)



Cette amélioration significative de l'efficacité ne se retrouve cependant pas au niveau drômois.

On a observé globalement une diminution du nombre de m² construits (en surfaces de plancher) entre 2009 et 2015 puis à une augmentation sur 2016-2017, une stagnation sur 2018-2020 et une diminution en 2021.

La consommation d'espaces, quant à elle, n'a pas diminué à un rythme aussi important sur la période 2009-2015. Par contre, sur les années 2017 et 2018, pour la première fois depuis 2009, on a assisté à une meilleure efficacité de la construction mais ensuite sur 2019-2021, l'augmentation de la consommation d'espaces a été nette et les courbes se sont nettement inversées.

Si on exclut l'année 2017, pour laquelle on a la conjonction d'une baisse très importante des surfaces artificialisées pour l'activité (baisse pour laquelle nous n'avons pas d'explication à ce jour (effet statistique, données non renseignées en 2017 mais reportées sur l'année suivante... ou réelle baisse ?) et d'une augmentation des m² construits pour l'activité (effet de seuil, décalage dans le temps...) dont la raison n'est pas expliquée, on constate que globalement l'efficacité de la construction (nombre de m² construits par m² artificialisés) a eu tendance à baisser dans la Drôme.

Cette baisse est lente mais continue pour l'habitat. Elle est plus fluctuante, mais particulièrement marquée pour l'activité.

On ne voit donc pas apparaître une meilleure prise en compte de la densité ou du renouvellement urbain pour lutter contre la consommation d'espaces.

Les objectifs de la loi Climat & Résilience seront impossibles à atteindre sans une amélioration de cette efficacité qui passe par des opérations plus denses et un réinvestissement des zones bâties (renouvellement urbain, lutte contre la vacance...).

Cette efficacité totale de l'ordre de **0,2 m² construits par m² consommé** reste cependant du même ordre que celle qui est constatée au niveau national (mais avec une tendance à l'augmentation que l'on ne retrouve que localement).

La CONSOMMATION d'ESPACES à l'échelle des EPCI

Une consommation d'espaces principalement concentrée sur les EPCI de la vallée du Rhône et des évolutions hétérogènes suivant les territoires

Les EPCI analysés ci-après comportent au moins une commune en Drôme. Les indicateurs qui les concernent comprennent la totalité de l'EPCI et non pas la seule partie drômoise.

Au total, 16 EPCI et 8 SCoTs dont 3 approuvés ont au moins 1 commune située dans la Drôme.

C'est au sein des 3 communautés d'agglomérations et principalement au sein de Valence Romans Agglomération que la consommation d'espaces s'est effectuée. Les autres EPCI de la vallée du Rhône ont participé dans une moindre mesure à celle-ci.

A l'inverse, et sans surprise, les communautés de communes les moins peuplées sont aussi celles qui ont le moins consommé d'espaces.

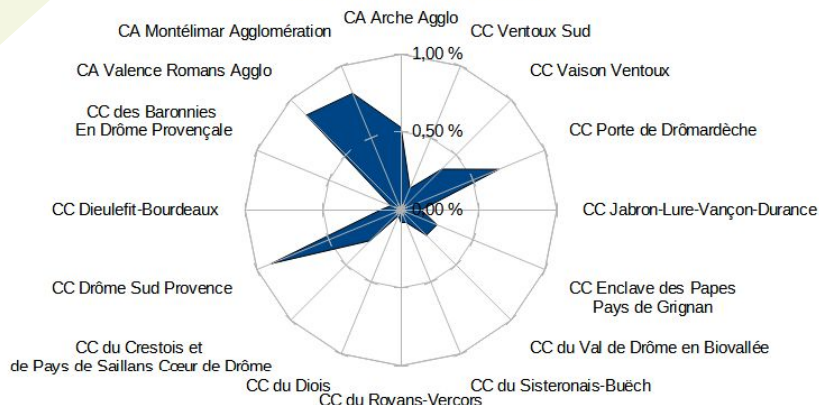
Le rythme d'artificialisation (en pourcentage de la surface de l'EPCI) est très hétérogène entre les différents EPCI. Il est ainsi entre 10 et 20 fois supérieur dans les EPCI de la vallée du Rhône par rapport aux EPCI plus ruraux de l'Est de la Drôme (de 40 ha à 800 ha environ).

Cet écart important en valeurs brutes est encore plus marqué si on se réfère à la consommation d'espace ramenée à la surface de l'EPCI passant de près de 0,9 % du territoire consommé en 10 ans sur la communauté de communes Drôme Sud Provence à 0,04 % du territoire consommé sur la communauté de communes du Diois.

Alors que la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo ressort nettement comme étant l'EPCI artificialisant le plus (en surface brute), elle se situe à un niveau équivalent à la communauté d'agglomération de Montélimar Agglomération et légèrement supérieure aux communautés de communes de Porte de Drom'ardèche, Drôme Sud Provence si on se réfère au ratio de la surface artificialisée par rapport à la surface totale de l'EPCI.

Même dans les EPCI où la consommation d'espaces est très faible au regard de leurs surfaces, celle-ci peut représenter un enjeu, car elle est souvent concentrée sur quelques communes de l'EPCI et sur des secteurs à enjeux pour l'agriculture (fonds de vallée par exemple).

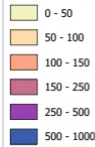
Consommation d'espaces en % de la surface de l'EPCI entre 2012 et 2021 compris



Pourcentage du territoire artificialisé entre 2012 et 2021
France Métropole : 0,38% Auvergne Rhône-Alpes : 0,40% Drôme : 0,35% (2269 ha)

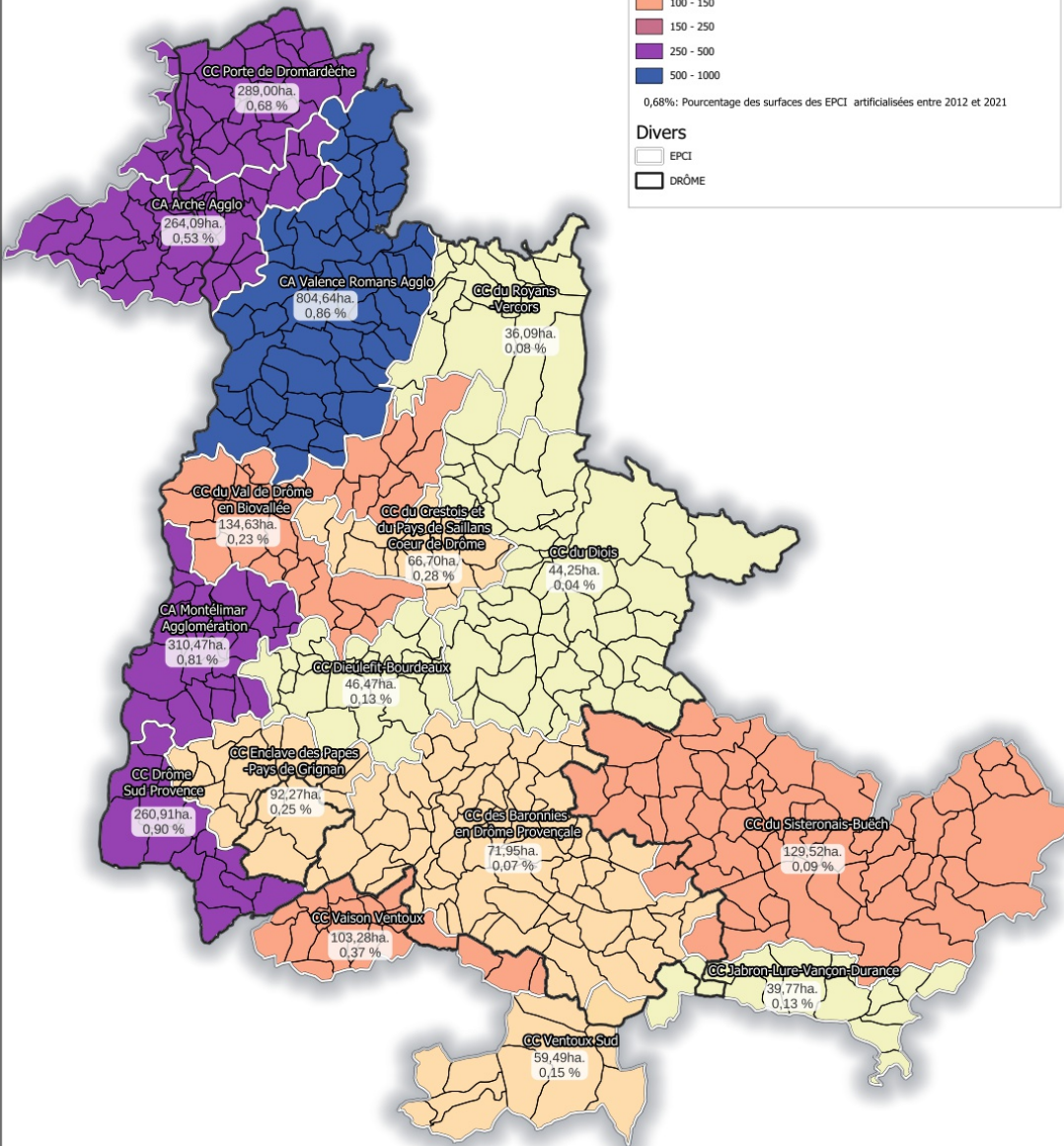
Surfaces artificialisées (*)

surfaces artificialisées en Hectares (ha)



0,68%: Pourcentage des surfaces des EPCI artificialisées entre 2012 et 2021

Divers
EPCI
DRÔME



(*) Ne comprend pas les surfaces artificialisées non cadastrées (voies...)

Sources : Admin express...
Fichiers fonciers / Observatoire national de l'artificialisation
<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2022>

U:\SIG\CARTES\Strategie Eau_Air_Sol\202308_Artificialisation des sols par EPCI entre 2012 et 2021_v01.pdf

Les ratios de consommation d'espaces bruts, de consommation d'espaces par nouvel habitant, par nouveaux ménages et par nouveaux ménages et emplois conduisent à des situations très contrastées. Il y a une nette différence entre les territoires les plus ruraux (à l'exclusion du Diois ou de la CCCPS plutôt dynamiques en termes de gains d'habitants ou d'emplois par rapport aux autres EPCI ruraux) et les territoires les plus urbains. Ces derniers sont globalement ceux qui consomment le moins de m² par nouvel habitant accueilli, de m² dédiés à l'habitat par nouveaux ménages accueillis ou de m² par nouveaux ménages et emplois.

Au sein même des territoires ruraux ou urbains, il y a des variations importantes.

Ces écarts significatifs entre les différents indicateurs représentés dans les cartes ci-après peuvent avoir plusieurs origines :

- des nouvelles opérations de constructions de logements plus denses qui consomment donc moins d'espaces par nouveaux logements et donc par nouveaux ménages ou habitants accueillis (ce qui l'on retrouve généralement plus dans les secteurs urbains que dans les zones plus rurales) ;
- des nouvelles zones d'activités non optimisées et/ou accueillant des activités peu génératrices d'emplois ;
- un accueil des nouveaux ménages qui se fait préférentiellement dans des logements neufs (conduisant donc à de la consommation d'espaces) plutôt que dans des logements vacants ou dans du renouvellement urbain (soit par un potentiel restreint dans l'ancien, soit pour des raisons de surcoût ou pour des difficultés liées au foncier).

Artificialisation par nouvel habitant par EPCI entre le 01/01/2014 et le 01/01/2020

Artificialisation par nouvel habitant entre 2014 et 2020

France : 1177m²/nouvel habitant Auvergne Rhône-Alpes : 618m²/nouvel habitant
Drôme : 663m²/nouvel habitant

- DRÔME
- EPCI
- Communes

Artificialisation en m² par nouvel habitant

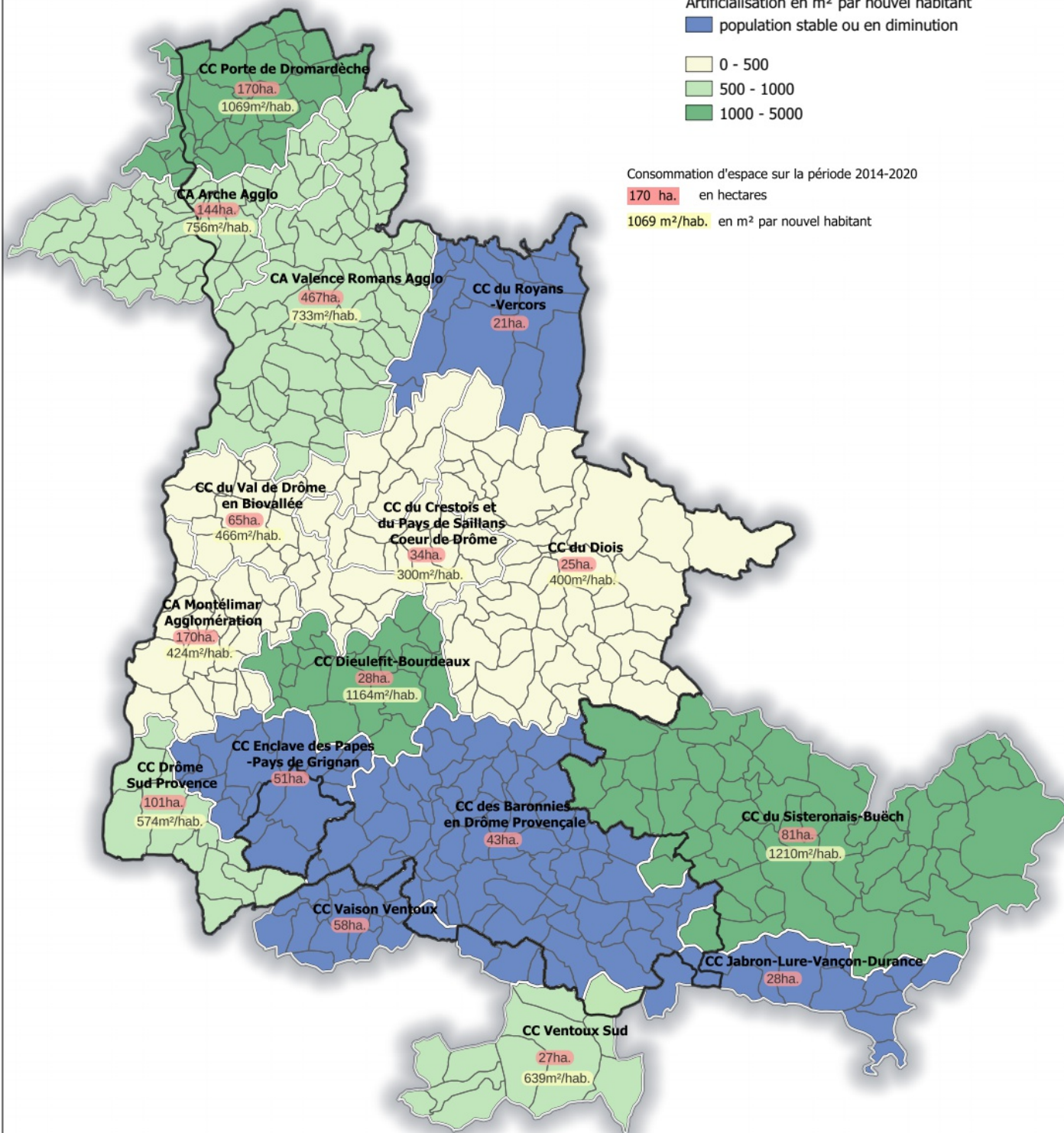
- population stable ou en diminution

- 0 - 500
- 500 - 1000
- 1000 - 5000

Consommation d'espace sur la période 2014-2020

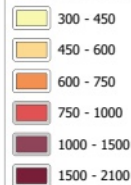
170 ha. en hectares

1069 m²/hab. en m² par nouvel habitant

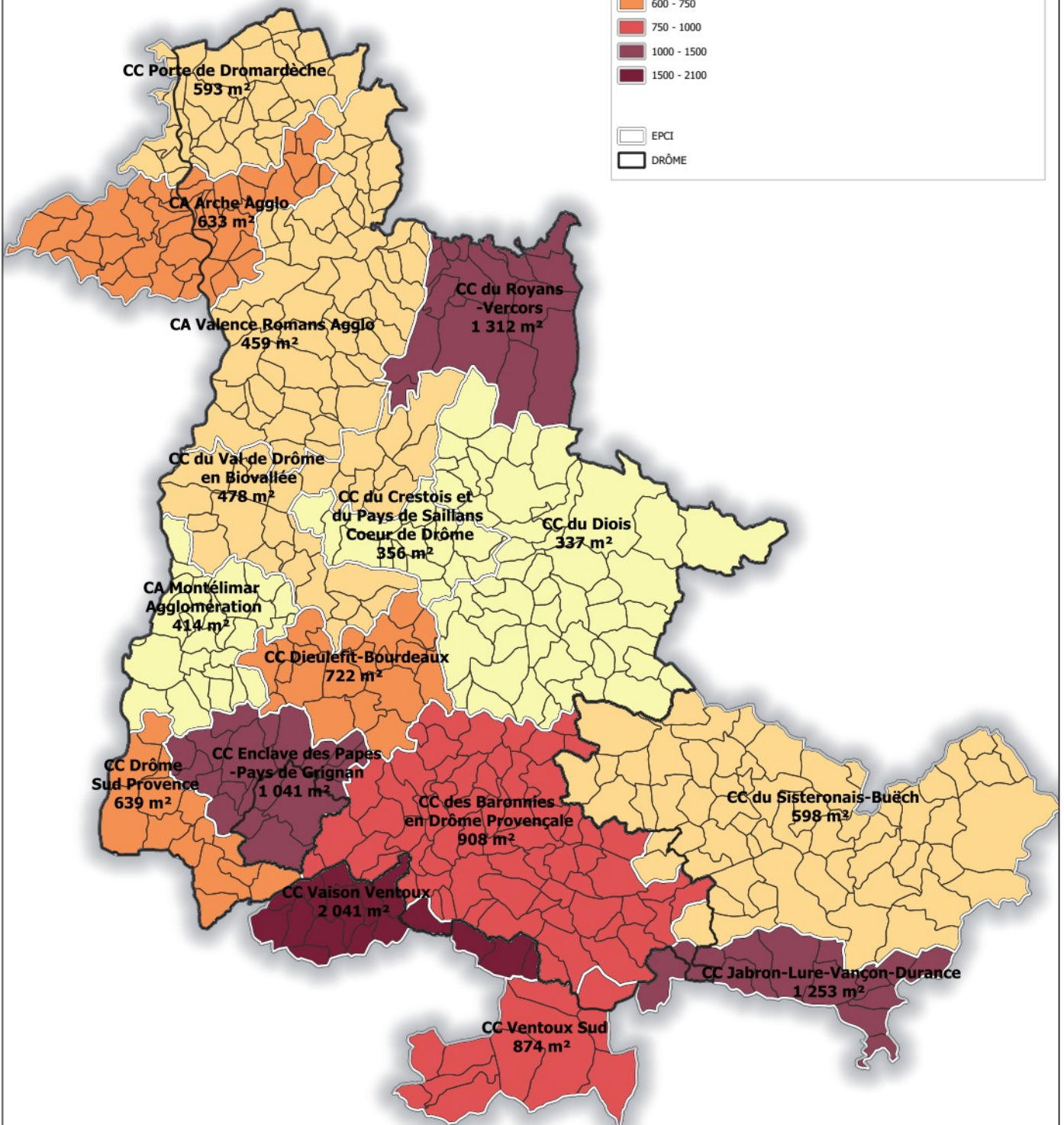


Consommation d'espaces pour l'habitat par nouveau ménage entre 2014 et 2020
Drôme : 509 m²

Surface consommée en m²_habitat par nouveau ménage

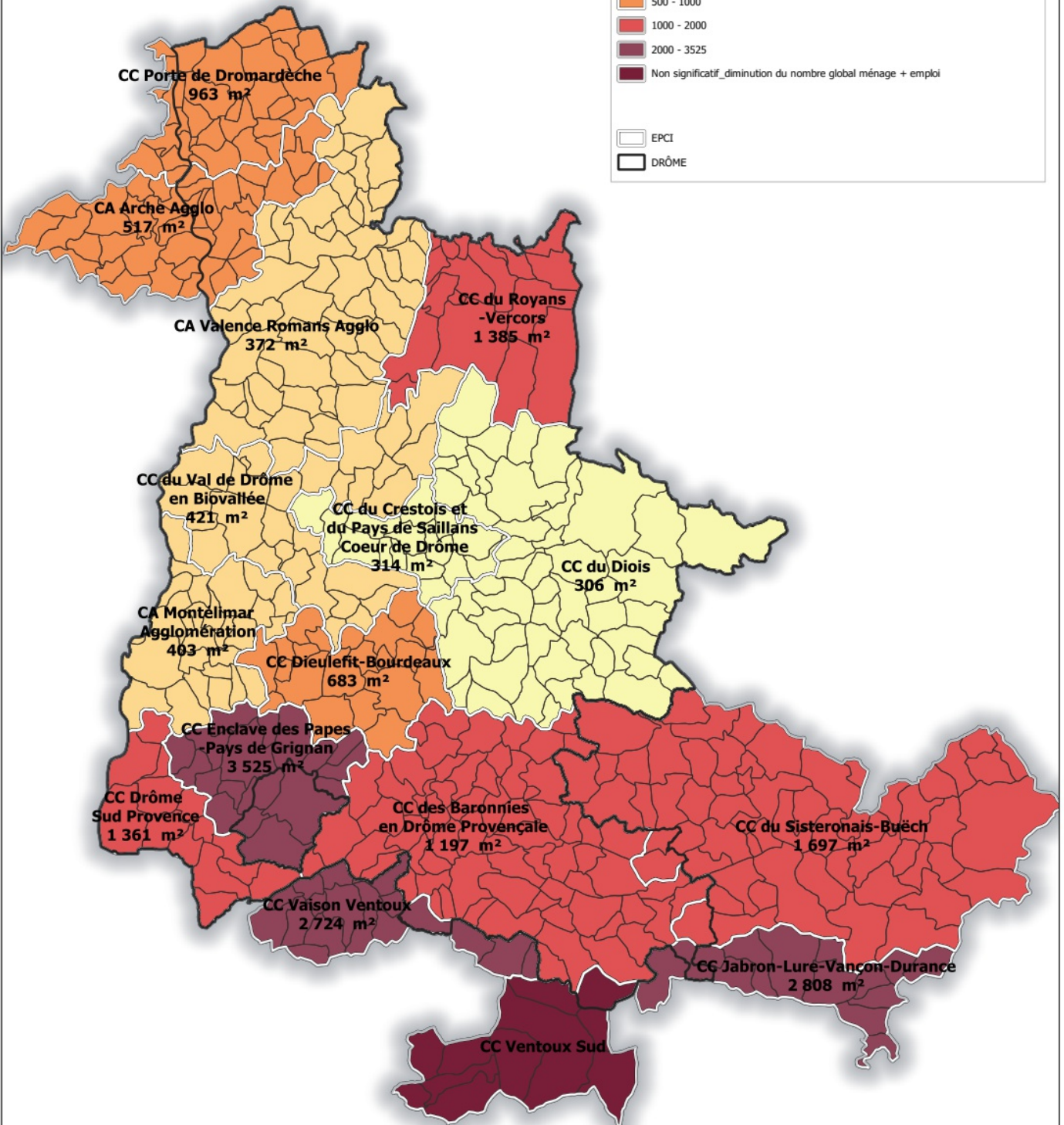
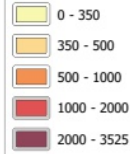


EPCI
DRÔME



Consommation d'espaces par nouveau ménage et emploi entre 2014 et 2020
Drôme : 485 m²

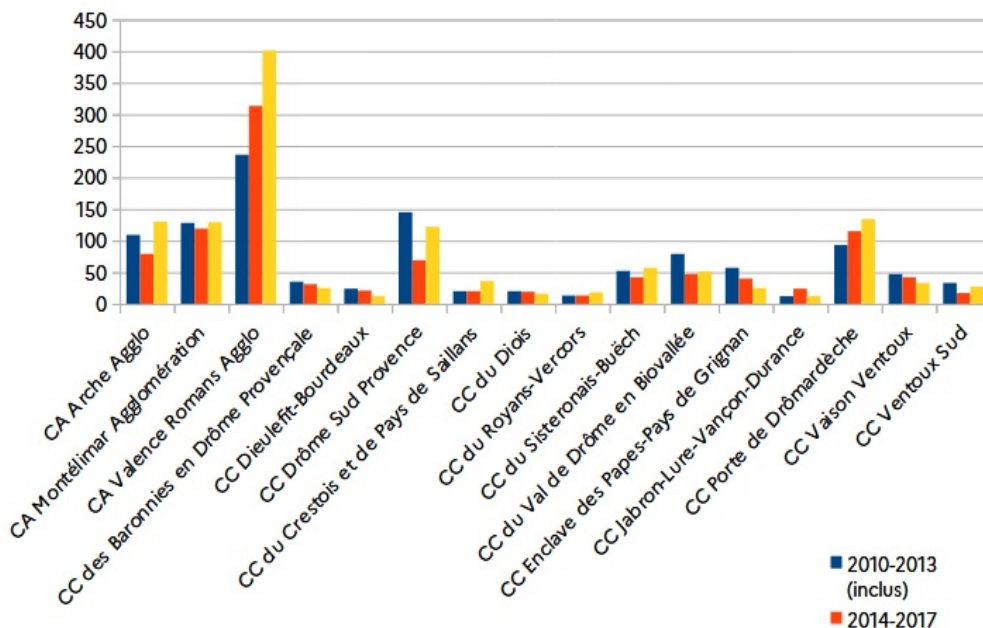
Surface consommée en m²_ par nouveau ménage et emploi





Des évolutions hétérogènes suivant les territoires

Evolution de la consommation d'espace en hectares par EPCI



Si les communautés de communes des Baronnies en Drôme Provençale, du Diois, de Dieulefit-Bourdeaux, de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan et de Vaison Ventoux ont maintenu une trajectoire de baisse continue de leur consommation d'espace tout au long de la période étudiée, ce n'est pas le cas de la plupart des autres EPCI.

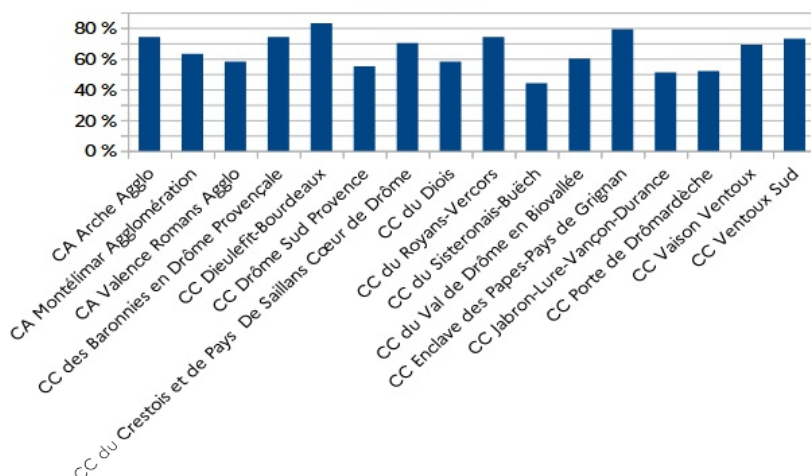
Ainsi, à l'inverse, la communauté d'agglomération de Valence-Romans Agglo et la communauté de commune Porte de Drômardèche ont vu une hausse notable et régulière de leur consommation d'espace.



Une spécialisation en faveur de l'habitat de 60 % en moyenne qui fluctue en fonction de la dynamique des différents secteurs, de la densité des opérations et des choix stratégiques des collectivités

Taux de spécialisation (2012 - 2021 inclus)

Surfaces consommées pour l'habitat / Surfaces consommées totales (hors infra)



Ce taux de spécialisation (répartition de la consommation d'espaces suivant l'usage habitat et l'activité) dépend de plusieurs paramètres qui sont aussi des choix stratégiques des collectivités :

- la dynamique en matière d'habitat ;
- la dynamique en matière d'activité ;
- la densité des opérations d'habitat et d'activité ;
- la reconquête d'espaces déjà artificialisés ;

Si on exclut les communautés de communes sur lesquelles il y a eu peu d'artificialisation et où cet indicateur est peu significatif (faiblesse de la dynamique de l'habitat & de l'activité), on note malgré tout une hétérogénéité du pourcentage de la consommation d'espaces consacré à l'habitat résultant notamment de choix stratégiques des collectivités pour le

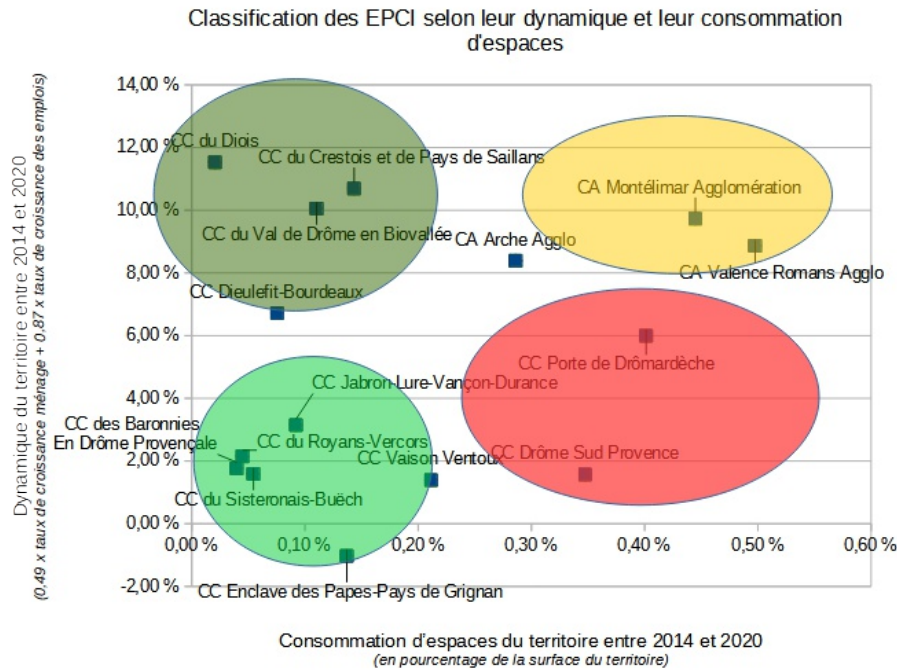
développement plus ou moins important de secteurs d'activités fortement consommateurs d'espaces tels que la logistique.

Ainsi, alors qu'elle est en moyenne de 60 % sur l'ensemble des EPCI concernés (moyenne que l'on retrouve sur Valence Romans Agglo, Montélimar Agglomération ou la Communauté de communes du Val de Drôme), la consommation d'espaces due à l'habitat dépasse la part de 70 % de la consommation d'espaces sur Arche Agglo, la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, Royans-vercors ou la Communauté de communes du Crestois – Pays de Saillans. Elle atteint même le seuil de 80 % dans la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux et Enclave des papes-Pays de Grignan.

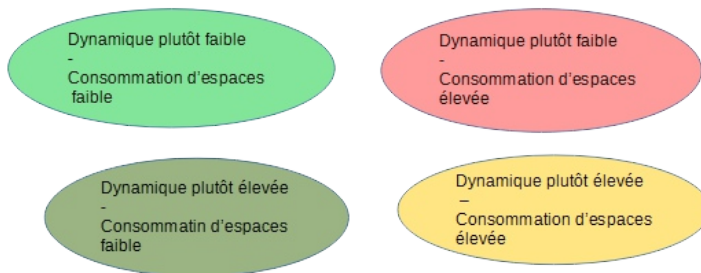
Elle tombe à 50 % sur le territoire de la Communauté de communes Porte de DrômeArdèche.



Une consommation d'espaces pas toujours liée à la dynamique du territoire



Source : INSEE - portail <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>



La dynamique s'entend comme un indicateur hybride pondéré entre taux de croissance des ménages et taux de croissance de l'emploi (méthodologie nationale employée par le CEREMA) :

Dynamique = $0,49 \times \%$ de croissance des ménages + $0,87 \times \%$ de croissance des emplois

La dynamique drômoise est de 6,4 % sur la période 2014-2020 (1er janvier 2014 au 1er janvier 2020) et la consommation d'espace de 0,16 %.

Cette classification des EPCI permet de faire 4 groupes principaux :

- **les EPCI à dynamique plus élevée que la moyenne départementale et rythme de consommation d'espaces élevé** : on y retrouve la communauté d'agglomération de Montélimar agglomération et la Communauté de Valence Romans Agglomération ;
- **les EPCI à dynamique plus élevée que la moyenne départementale et rythme de consommation d'espaces faible** : on y retrouve les communautés de communes à dominante rurale du Diois, du Val de Drôme en Biovallée, du Crestois et du Pays de Saillans ainsi que la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux ;
- **les EPCI à dynamique plus faible qu'au niveau départemental et rythme de consommation d'espaces élevé** : la communauté de communes Porte de Dromardèche, la communauté de communes Drôme Sud Provence et la communauté de communes Vaison Ventoux ;
- **les EPCI à dynamique plus faible qu'au niveau départemental et rythme de consommation d'espaces faible** : les communautés de communes des Baronnies en Drôme Provençale, la communauté de commune du Royans-Vercors, la communauté de communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan, la communauté de communes Ventoux Sud et la communauté de communes du Sisteronnais-Buëch.

Les territoires avec une dynamique de consommation d'espaces forte sont ceux situés le long de la vallée du Rhône avec des agglomérations de tailles relativement importantes. A l'inverse, les communautés de communes à dominantes plus rurales se retrouvent avec un rythme de consommation d'espaces (en pourcentage de leur territoire) plus faible.

Ce rythme de consommation d'espaces faible sur ces communautés de communes rurales reste de plus concentré sur quelques communes alors que sur d'autres communes de l'EPCI, il n'y a quasiment pas d'artificialisation.

La CONSOMMATION d'ESPACES au niveau COMMUNAL



Une majorité de la consommation d'espaces est donc portée par un très petit nombre de communes

La consommation d'espaces est très inégalement répartie sur le territoire drômois.

Entre 2012 et 2021 (compris), 2 754 ha ont été consommés dans la Drôme, mais, sur cette période de 10 ans :

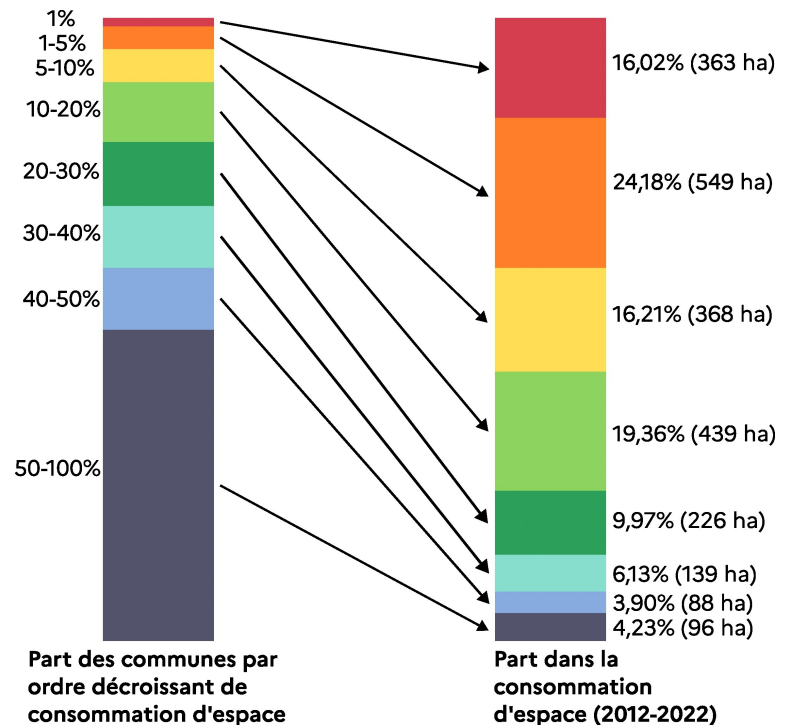
- 29 communes n'ont consommé aucun espace ;
- 52 communes ont consommé entre 0 et 999 m² ;
- 20 communes ont consommé entre 1 000 et 4 999 m² ;
- 42 communes ont consommé entre 5 000 m² et 1 ha ;
- 62 communes ont consommé plus de 10 ha ;
- 1 commune (Montélimar) a consommé plus de 100 ha.

Ainsi :

- 1 % des communes concentre plus de 16 % de la consommation d'espaces dans la Drôme.
- 5 % des communes concentrent plus de 40 % de la consommation d'espaces dans la Drôme.
- A l'inverse, les 50 % des communes qui ont le moins artificialisé dans la Drôme ne concentrent que de 4,2 % de la consommation d'espaces dans la Drôme.

Ce fait doit être interprété avec prudence : il ne s'agit pas forcément d'une urbanisation débridée, ou d'un choix d'un mode d'urbanisation particulièrement consommateur d'espaces. En pratique, les communes qui consomment le plus d'espaces sont souvent le siège d'activités très consommatrices d'espaces ou d'équipements particulièrement consommateurs d'espaces (zones d'activités...). On y retrouve également des d'équipements dont les aménités dépassent largement les limites communales.

L'analyse de ces données montre aussi qu'il y a 29 communes qui n'ont pas du tout artificialisé de sols au cours des années 2012-2021 (inclus). Il s'agit de communes très peu peuplées (généralement moins de 100 habitants) où la pression foncière est très faible.





Cependant, ce profil étant commun à un grand nombre de communes, la somme de ces petites artificialisations finit par peser de manière importante au total. Individuellement, il s'agit de petites opérations peu étendues. Cependant, ces petites opérations étant le modèle principal de développement de nombreuses communes, mises bout à bout, ces opérations ont in fine un impact important.

Ainsi, la consommation moyenne des 218 communes ayant un comportement moyen en matière d'artificialisation (soit les communes classées entre les 20 % et les 80 % les plus consommatrices au niveau Drômois) est de 546 ha soit 2,5 ha par commune sur la période 2012-2021 et 24,1 % de la consommation d'espaces totale.

Une consommation d'espaces pour de l'activité dans moins d'une commune sur 2 :
29 communes n'ont consommé aucun espace entre 2012 et 2021 (compris) et 173 communes n'ont consommé aucun espace à destination de l'activité soit 48 % des communes.

Si 9 communes ont consommé la moitié des espaces dédiés de l'activité, 26 d'entre elles réalisent la moitié de la consommation dédiée à l'habitat.

On observe ainsi, au niveau local, une forte polarisation de l'activité. La consommation d'espace due à l'activité se fait majoritairement par d'importantes zones d'activités, construites pour le compte du territoire alors que l'habitat se développe de manière plus diffuse, par petites opérations de faible ampleur.

Une consommation d'espaces pour de l'activité dans moins d'une commune sur 2

29 communes n'ont consommé aucun espace entre 2012 et 2021 (compris) et 173 communes n'ont consommé aucun espace à destination de l'activité soit 48 % des communes.

Si 9 communes ont consommé la moitié des espaces dédiés de l'activité, 26 d'entre elles réalisent la moitié de la consommation dédiée à l'habitat.

On observe ainsi, au niveau local, une forte polarisation de l'activité. La consommation d'espace due à l'activité se fait majoritairement par d'importantes zones d'activités, construites pour le compte du territoire alors que l'habitat se développe de manière plus diffuse, par petites opérations de faible ampleur.

Quelle dynamique selon le document d'urbanisme ?

L'un des leviers pour réduire la consommation d'espaces passe par la planification : la mise en place de documents d'urbanisme vertueux est une condition nécessaire pour réduire le foncier consommé.

Au niveau du département de la Drôme, 58 % des communes sont couvertes par un document d'urbanisme (contre 73 % au niveau national). Celles-ci se répartissent entre :

- Cartes communales (15% du total)
- PLU communaux (43% du total)

Les communes au RNU (sans document d'urbanisme) concentrent 7,3 % de la consommation d'espaces, contre 4,8 % pour les cartes communales et 87,9 % pour les PLU.

Cette analyse ne doit cependant pas être surinterprétée. Au sein de la catégorie des PLU, on constate une diversité de situations, que ce soit en termes de dynamique, de géographie ou de contexte local.

De plus, l'appellation de « PLU » reprend de nombreux documents réalisés à plusieurs années d'intervalles : ainsi, les anciens PLU ne sont pas aussi protecteurs de la ressource foncière que ceux réalisés récemment.



Une consommation d'espaces entre 2012 et 2021 (compris) principalement orientée vers les communes péri-urbaines peu denses

Le caractère rural ou urbain d'une commune s'évalue à l'aide de la grille de densité des communes. Produite par l'INSEE, la méthode de classement des communes distingue, au niveau européen, 3 niveaux de densité (communes denses, de densité intermédiaire et de faible densité).

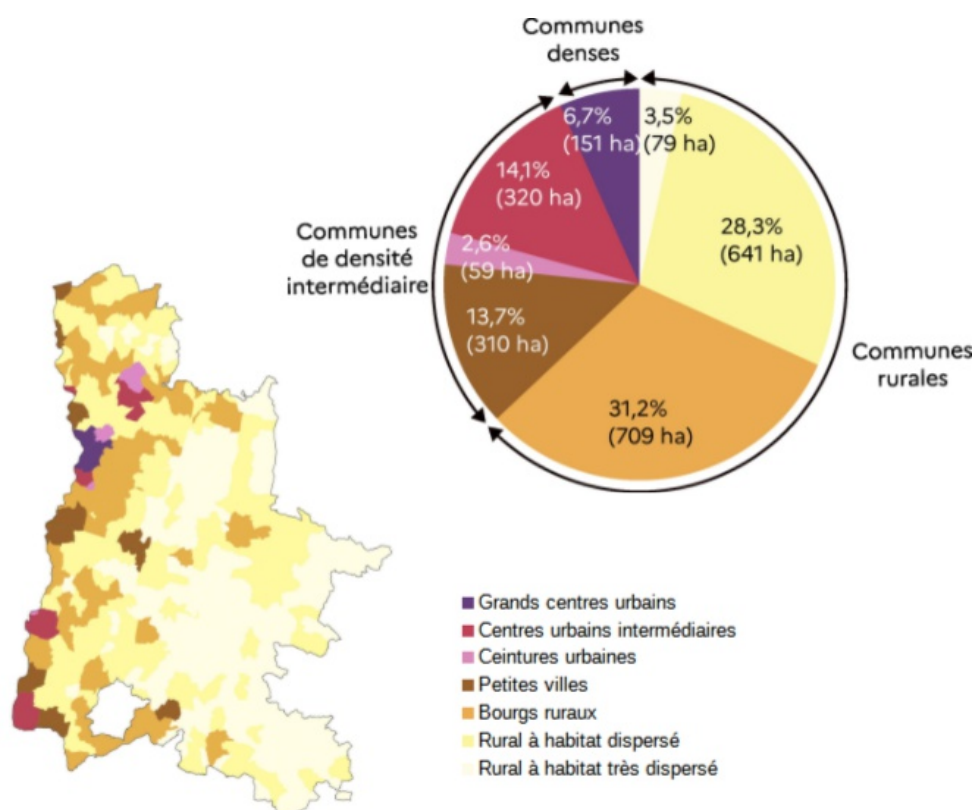
Pour adapter le cadre européen au territoire français, l'INSEE a retravaillé la méthode pour subdiviser la densité intermédiaire en 3 niveaux et les densités faibles en 3 niveaux également, pour aboutir à une typologie en 7 niveaux de densité :

- grands centres urbains (densité forte)
- centres urbains intermédiaires (densité intermédiaire)
- petites villes (densité intermédiaire)
- ceintures urbaines (densité intermédiaire)
- bourgs ruraux (densité faible)
- rural à habitat dispersé (densité faible)
- rural à habitat très dispersé (densité faible)

Les communes classées dans les 3 derniers niveaux constituent la définition officielle du rural, qui regroupe 78 % des communes et 35 % de la population dans le département de la Drôme (données INSEE 2020).

A ce titre, le rural représente 63 % de la consommation d'espaces entre 2012 et 2021 (compris).

Entre 2014 et 2020, les communes rurales ont accueilli 51 % de nouveaux habitants et de nouveaux ménages et 34 % des nouveaux emplois.



A l'intérieur de cet espace rural, les bourgs ruraux (24,2 % de la population du département de la Drôme) représentent 31,2 % de la consommation d'espace départementale.

De leur côté, les communes à habitat dispersé (18,4 % de la population) représentent 28,3 % de la consommation.

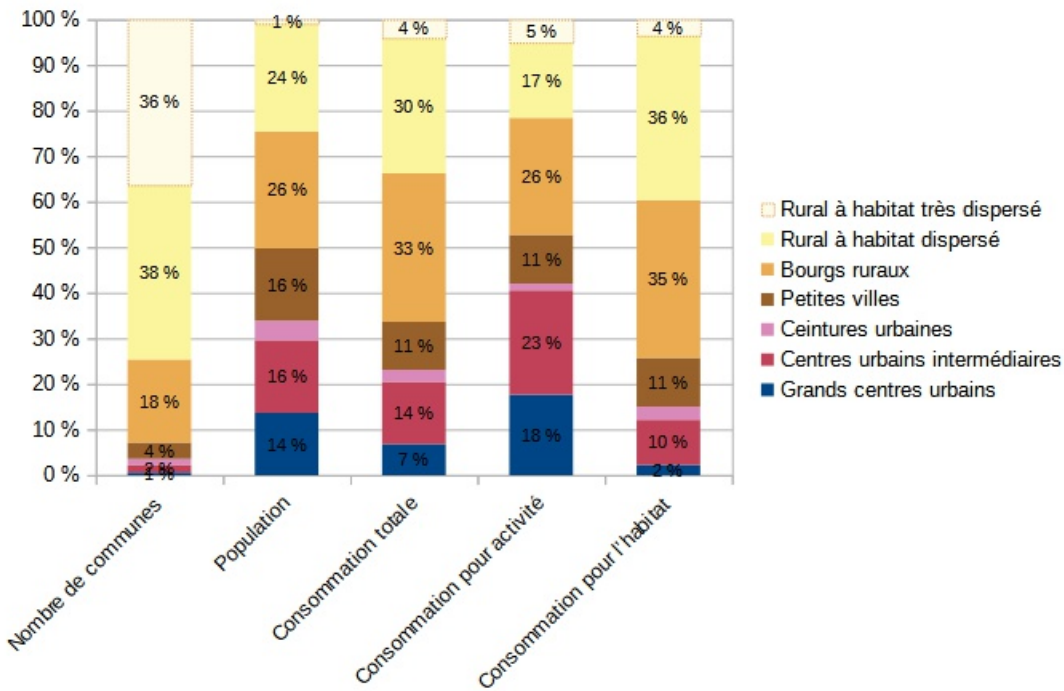
La dernière composante de l'espace rural (les communes à habitat très dispersé) concentre 3,1 % de la population pour 3,5 % de la consommation d'espaces pour 36 % des communes.

A l'inverse, les communes denses (16,3 % de la population) représentent 6,7 % de la consommation d'espaces.

Le rural est donc un contributeur important à la consommation d'espaces, avec un accueil réduit en population, ménages et emplois.

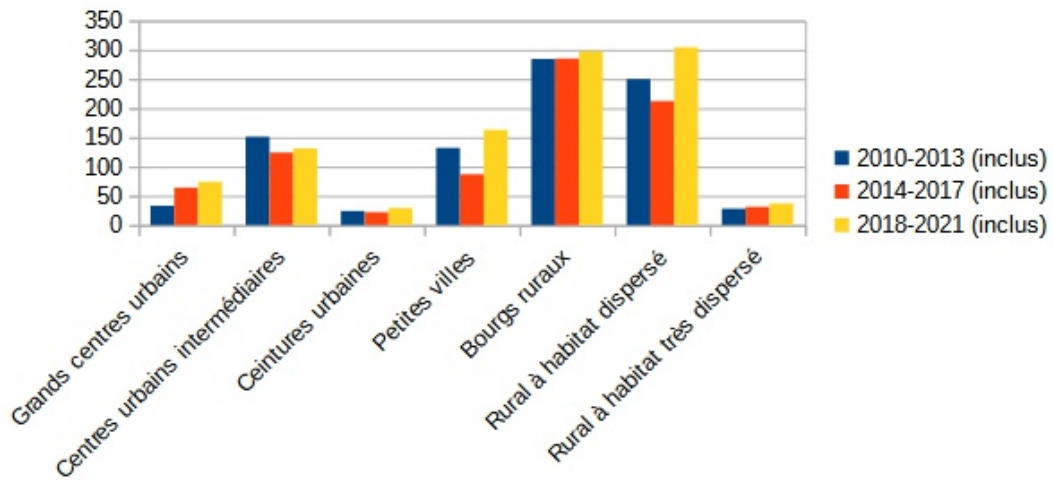
Source : portail <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/> INSEE - densité des communes

Consommation d'espaces selon le type de communes entre 2013 et 2020



Il est à noter qu'à l'exception des centres urbains intermédiaires, l'ensemble des autres typologies de communes voient une augmentation de la consommation d'espaces entre 2010-2013 et 2018-2021 montrant qu'aucune de ces typologies de communes n'est encore véritablement engagée dans une trajectoire menant au Zéro Artificialisation Nette.

Evolution de la consommation d'espace par typologie de commune



Annexe 1 - Nomenclature des surfaces selon les fichiers fonciers

Chaque parcelle est composée d'une ou plusieurs subdivisions fiscales. Pour chaque subdivision fiscale, les « fichiers fonciers » identifient un « groupe de culture ». Il existe en tout 13 groupes de natures de culture différents, qui relèvent de 4 grands types d'espaces : agricole, naturel et forestier, eau et artificialisés.

La surface correspondant à chacun des groupes de nature de culture est disponible à différentes échelles (parcelle et commune). L'usage de ces variables requiert cependant certaines précautions et des redressements par rapport à la surface parcellaire.

Régroupement fait à partir des « nature de culture »
Figurant dans les fichiers fonciers

Modalité	Nature de culture	Régroupement / type d'espace (Artificialisé / Naturel, Agricole ou Forestier – NAF)
01	Terres (agricoles)	NAF
02	Prés	NAF
03	Vergers	NAF
04	Vignes	NAF
05	Bois	NAF
06	Landes	NAF
07	Carrières	Artificialisé
08	Eaux (cadastrées uniquement)	NAF
09	Jardins	Artificialisé
10	Terrains à bâtir	Artificialisé
11	Terrains d'agrément	Artificialisé
12	Chemin de fer	Artificialisé

Par ailleurs, pour les surfaces bâties, il est possible de distinguer si l'usage est à dominante d'habitat ou à dominante d'activités voire à usage mixte.

Les données ne couvrent cependant que les surfaces cadastrées. Les données non cadastrées sont constituées de surfaces artificialisées (voirie principalement) et de surfaces naturelles (cours d'eau principalement).

Le transfert entre les types d'espaces agricole vers naturel et forestier ou l'inverse n'étant pas jugé suffisamment fiable, les analyses conduites dans le document ne distinguent plus que deux types d'espaces : les espaces agricoles, naturels et forestiers (et eau) (espaces NAF) et les espaces artificialisés.

C'est principalement le flux qui est analysé d'une année sur l'autre.

Ces données n'étant pas totalement consolidées, elles peuvent évoluer à la marge d'une année sur l'autre.

Pour estimer la consommation d'espaces, un traitement spécifique des données brutes des fichiers fonciers s'avère nécessaire. La méthodologie complète utilisée par le CEREMA pour retraiter ces données est disponible sur le site :

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf>

Annexe 2 - Tableau de synthèse des indicateurs par EPCI

Territoire	Surface (ha)	Population 2020	Variation des ménages 2014-2020	Variation des emplois 2014-2020	Dynamique 2014-2020 (0,49 x taux croissance des ménages + 0,87 x taux croissance des emplois)	Surface consommée 2014-2020 (ha)	Surface consommée 2012-2021 (ha)	Ratio surface consommée / surface totale (2012-2021)	Spécialisation pour l'habitat des espaces consommés (2012-2021)	Ratio % surface consommée 2014-2020 / dynamique
CA Arche Agglo	50 278	58 331	1 744	1 038	8,39 %	144	264	0,53 %	74,47 %	3,41 %
CA Montélimar Agglomération	38 264	67 708	2 586	1 642	9,73 %	170	310	0,81 %	63,04 %	4,57 %
CA Valence Romans Agglo	93 905	223 630	5 753	6 823	8,86 %	467	805	0,86 %	57,51 %	5,62 %
CC des Baronnie en Drôme Provençale	109 194	20 908	361	1	1,77 %	43	72	0,07 %	74,34 %	2,24 %
CC Dieulefit-Bourdeaux	37 171	9 556	310	100	6,72 %	28	46	0,13 %	83,26 %	1,12 %
CC Drôme Sud Provence	28 934	42 937	1 157	-418	1,57 %	101	261	0,90 %	54,88 %	22,13 %
CC du Crestois et de Pays de Saillans Cœur de Drôme	23 667	15 961	684	399	10,69 %	34	67	0,28 %	70,21 %	1,34 %
CC du Diois	121 988	11 845	477	349	11,53 %	25	44	0,04 %	57,78 %	0,18 %
CC du Royans-Vercors	47 722	9 602	132	23	2,15 %	21	36	0,08 %	73,90 %	2,09 %
CC du Sisteronais-Buëch	149 389	25 243	568	-89	1,59 %	81	130	0,09 %	44,43 %	3,43 %
CC du Val de Drôme en Biovallée	59 372	30 632	951	604	10,05 %	65	135	0,23 %	60,18 %	1,10 %
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	37 313	22 780	388	-243	-1,03 %	51	92	0,25 %	78,90 %	-13,30 %
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	30 727	5 264	83	18	3,15 %	28	40	0,13 %	51,04 %	2,93 %
CC Porte de Drômardeche	42 366	47 646	1 295	471	6,00 %	170	289	0,68 %	52,20 %	6,69 %
CC Vaison Ventoux	27 584	16 679	210	4	1,39 %	58	103	0,37 %	69,10 %	15,21 %
CC Ventoux Sud	40 407	9 538	242	-480	-12,96 %	27	59	0,15 %	73,45 %	-0,51 %
Drôme	655 385	517 709	14 968	10 387	7,70 %	1 230	2 269	0,35 %	60,50 %	4,50 %



À partir des données issues du portail national de l'artificialisation (basé sur les fichiers fonciers), ce document permet une nouvelle fois de dresser un bilan de la consommation d'espace dans la Drôme, mais aussi de dégager des grandes tendances et grands déterminants de la consommation d'espaces dans le département, puis au niveau des EPCI et communes pour la période 2012-2021.

Il a pour vocation de servir de référence départementale et de base à une connaissance partagée sur la consommation d'espaces.

Force est de constater que quels que soient les ratios ou indicateurs utilisés, la tendance de ces dernières années ne s'inscrit pas dans celle fixée par la loi Climat et Résilience qui a pour objectif d'atteindre le "zéro artificialisation" nette à l'horizon 2050.

Ainsi, rares sont les territoires à enregistrer une diminution de leur consommation foncière.

Certes cette tendance à la stagnation voire à l'augmentation de la consommation d'espaces se retrouve aussi au niveau régional ou national, mais pas dans de telles proportions.

La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers essentielle, pour limiter les impacts écologiques (érosion de la biodiversité, de la capacité de résilience face au risque inondation, aux manifestations parfois brutales du changement climatique...) ou socio-économiques (diminution du

potentiel de production agricole, coût des équipements publics, augmentation des temps de déplacement et de la facture énergétique des ménages, dévitalisation des territoires en déprise...), doit être plus que jamais un enjeu fort des politiques publiques du département.

Tous les territoires doivent donc se sentir concernés par cet enjeu, qu'ils soient ruraux ou plus urbains. Les collectivités peuvent, pour cela, jouer sur plusieurs leviers en privilégiant le renouvellement urbain ou la diminution de la vacance des logements d'un côté et en augmentant la densité des opérations et favorisant la mutualisation des équipements d'un autre côté.

Les séminaires que la DDT a organisés à l'automne 2022 et 2023 ont montré qu'il était possible de réussir des opérations de logements ou de zones d'activités denses sans pour autant sacrifier la qualité de vie des habitants ou la qualité des paysages.

Il est donc urgent que les territoires se saisissent de tous les outils de meilleure gestion du foncier, de "recyclage urbain" et d'aménagement économe pour enclencher véritablement une dynamique volontariste de sobriété foncière.

La DDT accompagnera tous les territoires qui souhaitent s'engager dans cette trajectoire de sobriété foncière.

**Publication
DDT Drôme
JANVIER 2024**

Rédaction :
pôle aménagement
(SATR)

Conception :
Valérie Plomb
crédits photos
© MTE-TERRA-

DDT26
4 place Laennec
26000 Valence
tél. 04 26 60 80 00
ddt@drome.gouv.fr
<http://www.drome.gouv.fr>


**PRÉFET
DE LA DRÔME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*